



L' HEURE DE VERITE !

Le CTP du 29 juin 2011 s'est transformé en dernière séance de négociation. Pour la CFDT, il s'agissait d'obtenir satisfaction sur deux points et de définir un texte d'accord « signable » par plusieurs organisations syndicales. Après quelques péripéties, nous pouvons affirmer que nous sommes en grande partie satisfaits ! Il aura fallu quand même intervenir au plus haut niveau, ne serait-ce que pour faire « exploser » l'enveloppe financière dévolue à l'accompagnement social. Face à la DOTC, les représentants CFDT, SUD, FO et CFTC étaient présents, la CGT préférant rester devant la DOTC avec quelques partis politiques. Maintenant, voici quelques éléments pour que vous puissiez vous positionner, et éventuellement donner votre point de vue lors des HMI de SUD.

Avec ou sans accord, ce n'est pas la même chose !

Dès la première bilatérale du 27 avril, la CFDT avait posé les bases du contenu qu'elle souhaitait dans l'accord social CQC 91. Nous avons refusé avec force la version d'entrée de négociation au cas où il n'y aurait pas d'accord valable. Le comparatif ne se fait donc pas sur la base cette version 1 du mois de mars, mais sur l'étape intermédiaire de négociation, qui a fait l'objet d'une communication de la direction. La CFDT revendique toujours l'application pleine et entière des dispositions négociées, avec ou sans accord. Mais pour le moment, ce n'est pas le cas.

Mesures	Avec accord	Sans accord
Droit de retour dans la DOTC 91 pour les agents intégrant une PIC en IdF	Pendant 3 ans	Pendant 1 an
* Regroupement des époux et conjoints à la PIC de Wissous	Priorité réalisable sur tous les régimes de travail de la PIC selon disponibilités. Sinon, les régimes d'après-midi offriront cette garantie	Rien
Mobilité sur le choix de l'agent, y compris en surnombre, selon les capacités d'accueil de l'établissement	Disposition issue d'un avenant à l'accord CQC 92, que la CFDT avait remis dès le 27 avril à la DOTC 91. Cette disposition est retenue.	Rien
Gestion des CDD ayant eu au moins un contrat entre le 9 novembre 2010 et la fermeture du centre	Priorisation pour l'obtention d'un CDD ou CDI au sein de la DOTC 91, sous réserves.	Rien

Le pognon !

Aucune indemnité en cas de mutation dans l'intérêt du service	Suppression de la phrase	Maintien du dispositif
Mobilité vers PIC IdF	3 500 €	2 500 €

Mobilité vers PSOE	2 500 €	2 000 €
Mobilité vers PDC ou PPDC (facteurs /collecteurs) 91	3 000 € + 1 000 € bonus 91	idem
Mobilité vers autres métiers PPDC/PDC	2 000 €	Idem
Mobilité Encadrants vers autres métiers PPDC/PDC 91	2 000 € + 300 € bonus 91	Pas de bonus, les encadrants relevant de l'item précédant
Mobilité vers Enseigne	2 300 €	2 000 €
Mobilité vers PFR de Sénart	2 500 €	2 000 €
Mobilité vers DOTT	1 300 €	idem
Mobilité vers distri Colis	2 000 €	Idem
Mobilité vers autres métiers Colis	1 300 €	idem
Mobilité vers Fonctions supports	1 000€	150 €
Entre 10 à 15mn ou 5 et 10 km	300 €+ 150 € bonus	idem
Entre 16 à 30mn ou 11 et 15 km	700 € + 300 € bonus	idem
Entre 31 à 45mn ou 16 et 30 km	1 500 € + 450 € bonus	idem
Au-delà de 45 mn ou de 31 km	2 500 € + 600 € bonus	idem
Changement significatif de régime de travail des agents de jour, sans qu'ils en aient formulés le souhait en vœu n°1. exemple : matin vers après-midi et vice-versa	1 100 €	Rien

Le vote des organisations présentes au CTP du 29 juin. Pour : CFDT. Abstention : SUD, FO, CFTC.

Conclusion : On ne veut pas perdre du fric !

La CFDT a fait son boulot, et nous notons que l'intersyndicale SUD/FO/CFTC a également participé positivement à l'amélioration d'un certain nombre de points. Reste que rien n'est valable aujourd'hui, la séance de signature étant prévue le 8 juillet 2011. Nous avons axé nos efforts pour prendre en compte le plus grand nombre d'agents possibles. La PIC de Wissous propose 204 (!) postes aux agents d'Evry CTC, mais « seulement » 149 agents ont exprimé le souhait en 1^{er} ou 2^{ème} vœu d'y aller. Les 53 autres se retrouvent sur la PSOE, la collecte, la PIC de Lognes ou de Créteil, etc... Reste que certains n'ont formulé aucun souhait, notamment en nuit ! Les 34 agents de nuit qui l'ont fait pour aller en nuit à Wissous seront donc satisfaits, puisqu'il n'y aura que 34 postes proposés ! D'ailleurs, les propositions interviendront dès le 30, puis la 1^{ère} semaine de juillet, pour tout le monde. Même s'ils ne seront pas mutés de suite, leur poste sera réservé et leur mobilité sécurisée. Seront également concernés 9 encadrants (3 matin, 3 après-midi et 3 nuit). C'est pourquoi il est important que l'accord soit ratifié par des syndicats représentant au moins 30% des voix au CTC. Sinon, ce sera une perte « sèche » pour beaucoup ! C'est une responsabilité que la CFDT ne portera pas, car elle milite clairement pour un accord valable, ayant tout fait pour que celui-ci puisse être au même niveau, voire plus, que la plupart des accords CQC en IdF.

Maintenant, c'est à vous de donner de la voix pour transformer les dispositions négociées en réalité !

Le 18 octobre 2011

VOTEZ CFDT
La réponse syndicale d'
aujourd'hui

**Avec vous, pour vous, la
CFDT !**

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !